

Le CGQJ est un organisme administratif créé par le gouvernement de Vichy le 29 mars 1941 pour traiter toutes les questions liées à la politique anti-juive française.

Le Commissariat Général aux Questions juives, créé en mars 1941, concrétise la dimension administrative et juridique de l'antisémitisme d'État français. Son premier commissaire général est Xavier Vallat, remplacé, à la demande des nazis, par Louis Darquier de Pellepoix en mai 1942. Le CGQJ est aussi chargé des Tziganes.

La loi du 29 mars en précise les fonctions :

- proposition de nouveaux textes discriminatoires envers les Juifs
- coordination de l'action des administrations françaises dans la politique anti-juive
- liquidation des biens juifs et désignation de leurs administrateurs
- supervision des mesures de la politique anti-juive.

Principal service du Commissariat, la Direction de l'aryanisation économique (DAE) exécute les mesures économiques prises contre les Juifs et supervise le Service du contrôle des administrateurs provisoires (SCAP), rattaché au CGQJ par décret du 19 juin 1941. Second service important, la Police des questions juives (PQJ) intitulée ensuite Section d'enquête et de contrôle (SEC) recherche les infractions au statut des Juifs.

Le CGQJ est officiellement fermé à la fin août 1944. Ses biens sont mis sous séquestre et confiés au Ministère des Finances.

Référence :

- Billig Joseph (1955-1957-1960), *Le Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, vol. 1,2 et 3, Paris, Centre de documentation juive contemporaine.
- Bruttman Tal. 2006, *Au bureau des affaires juives : l'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire.
- Joly Laurent, 2006, *Vichy dans la « Solution finale » : histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset.